

## Formulaire de demande de débit de boisson temporaire

Ce formulaire doit être retourné par mail dans un délai minimum de 15 jours avant la date de la manifestation, à l'adresse mail : [vabeya@info82.com](mailto:vabeya@info82.com). Passé ce délai, la demande est susceptible de ne pas être traitée.

Nom et qualité du demandeur (société, association ou particulier) : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Courriel : .....

**Nom du responsable du la buvette** : .....

Nombre de buvettes prévues : .....

À l'occasion de : .....

Description de l'événement (concept, jauge maximale de public susceptible d'être accueilli à un instant T dans les locaux) : .....

.....

.....

Adresse de l'événement : .....

Dates : ..... Horaire : .....

Autorisations précédemment obtenue(s) : [ ] OUI [ ] NON

Si oui, nombre et dates : .....

.....

### Rappel :

Cette autorisation permet de mettre en vente des boissons fermentées non distillées (vin, bière, cidre, etc.) de deuxième et troisième groupe.

Cette autorisation peut être accordée pour une durée de 48 h maximum **dans la limite de 5 autorisations par an pour toutes les associations et 10 par an pour les associations sportives** (dans les enceintes sportives (stade, gymnase...)).

À St-Antonin,

Le .....

Signature du demandeur

Signature du Maire